



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 16 mai 2025

ORDRE DU JOUR :

Informations générales.

1. Procès-verbal du 23 janvier 2025.

POLITIQUE GENERALE

2. Calendrier de création de l'UFR santé.
3. Nomination à la direction de l'Institut de Français (IDF).

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

4. Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL.
5. Création du Diplôme Universitaire **P**olitiques Publiques **S**anitaires, **S**ociales, **M**édico-sociales et de l'**E**mloi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025.
6. Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Siegen (Allemagne) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Master "Linguistik: digital, angewandt, strukturell" (LiDAS) / Master Sciences du Langage (SDL).
7. Attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au titre de l'année 2025.
8. Présentation du Bilan du chargé de mission orientation et insertion professionnelle.

AFFAIRES GENERALES

9. Actualisation des coûts horaires pour les diplômes universitaires.
10. Approbation de la déclaration d'inutilité des parcelles CE 333 et CE334 du foncier affecté à l'INSPE de Bourges.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Présente	
<i>TURLEQUE Chloé</i>		
FOUQUET Iris	Excusée	
<i>GOUTILLE Paul</i>	Excusé	
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusé	
MOREAU Simon	Excusé	
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Présent	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Présent	
<i>LE MENE Quentin</i>		
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Excusée	Mme PIERFELICE
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Excusé	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Excusé	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPOZ Armelle	Présent	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
<i>MERCIER Romain</i>		
GAIL France-Aimé	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	Mme BESNIER
LABADIE Nadia	Excusée	
<i>MALBO Gérard</i>	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent	
<i>PICARD Fanny</i>		
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 27 / Nombre de procurations : 4.

Invités permanents :

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BOYER, Directeur Général du centre hospitalier

M. DUVERGER, chargé de mission Formations Médicales

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.

Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE

M. RICHARD, Chargé de mission orientation et insertion professionnelle

M. RINGUEDE, Vice-président CFVU

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme CHEKKAR, Directrice du campus de Bourges de l'UFR DEG

M. FATOUX, Directeur de la Direction du Patrimoine Immobilier

Mme GOURHAN, Directrice de la DPPA

Mme SKROVEC, Directrice de l'IDF

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h56.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Affichages à caractères islamophobes :

Le Président évoque un incident préoccupant survenu récemment : des collages à caractère clairement islamophobe ont été découverts sur le campus universitaire, similaires à ceux repérés dans la ville d'Orléans. L'université a immédiatement porté plainte. Des dispositifs de vidéosurveillance ont été mobilisés pour tenter d'identifier les auteurs. Le Président insiste sur la distinction entre la procédure pénale et la procédure disciplinaire : si les auteurs s'avèrent être des membres de la communauté universitaire, une procédure disciplinaire sera engagée, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. Il rappelle qu'il s'agit d'un événement inédit sur le campus, et espère qu'il s'agira d'un acte isolé.

Le Président précise également que les agents de l'université ont retiré les affiches dès leur découverte. Il invite les membres de la communauté universitaire à signaler tout affichage, précisant qu'il est important de prendre des photos avant tout retrait, afin de documenter les preuves dans le cadre du dépôt de plainte.

M. FOURNIAU informe que ce type d'affichage ou de sticker à caractère haineux n'est pas une première sur le campus. Les étudiants, lorsqu'ils en découvrent, prennent l'initiative de les retirer. Il annonce qu'à l'avenir, ces faits seront systématiquement signalés à l'administration. Il évoque également d'autres incidents, notamment des autocollants néonazis, des affichages de l'Action française couverts par l'UNI durant les élections étudiantes, ainsi que des collages à caractère transphobe survenus à deux reprises depuis le début de l'année. Il souligne la nécessité que l'université communique de manière ferme et systématique contre toutes les formes de haine et de discrimination, afin d'affirmer une position claire contre les dérives d'extrême droite.

Le Président réitère l'importance de prendre des photos avant tout retrait de ces éléments, afin d'appuyer les dépôts de plainte. Il confirme qu'une partie des affichages transphobes mentionnés, situés notamment aux abords de la N20 et à proximité de l'établissement ne relèvent pas du périmètre direct du campus. Concernant ceux identifiés au sein du bâtiment de l'UFR DEG, il n'avait pas connaissance de leur présence, probablement en raison de leur retrait rapide par les étudiants. Il remercie ces derniers pour leur vigilance et efficacité.

Mme HENNINGER précise que des incidents similaires ont déjà été signalés par le passé en F3SCT, notamment lors de périodes électorales sensibles. Elle évoque également une recrudescence d'affichages lors du mouvement des jeunes soutenant Éric Zemmour. Elle recommande que, en plus de la transmission au PC Sécurité, les signalements accompagnés de photographies soient déposés sur le Registre Santé et Sécurité au Travail afin de documenter les récurrences et les pics d'apparition de tels actes, souvent liés à des contextes politiques particuliers.

Dossiers santé :

Concernant la révision générale des effectifs, le Président confirme que tous les postes hospitalo-universitaires demandés par l'Université d'Orléans ont été obtenus en création, ce qui constitue une performance notable dans le contexte actuel. À sa connaissance, l'Université d'Orléans est le seul établissement en France à avoir obtenu de telles créations cette année.

Le dossier d'accréditation du second cycle des études médicales est actuellement entre les mains du ministère. Il passera devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) le 20 mai. Aucun signal négatif n'est à signaler pour l'instant, mais la prudence reste de mise, compte tenu de la composition de cette instance.

Une partie de l'équipe de gouvernance et du département de formation médicale se rendra à l'Université de Caen le vendredi 23 mai 2025 pour échanger sur l'organisation d'une UFR de santé, Caen étant un établissement de référence sur cette configuration. Deux autres

universités avaient également été identifiées. En raison de ce déplacement, le Président ne pourra pas être présent aux 40 ans de l'IAE. Il tient à souligner que les deux événements sont d'égale importance, mais une présence simultanée est impossible.

Le Président annonce ensuite que le Congrès International Francophone de Pédagogie en Sciences de la Santé (SIFEM) organisé par la SIFEM se tiendra à Orléans du 26 au 28 mai 2025. L'événement constitue une opportunité majeure de visibilité à la fois internationale et locale pour Orléans dans le domaine des études médicales.

Point de situation budgétaire :

Le Président informe d'une série de réunions récentes tenues au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : jamais les présidents d'université n'ont été réunis aussi fréquemment. Bien que ces réunions se soient déroulées dans une ambiance cordiale, un thème récurrent se dégage : la construction du budget 2026.

Le Président fait état de plusieurs préoccupations : l'exercice budgétaire 2025 semble déjà difficile à boucler dans des conditions satisfaisantes au niveau ministériel. L'élaboration du budget 2026 s'annonce donc complexe et incertaine. Des messages indirects laissent penser que le ministère envisage des réductions de masse salariale, ce qui pourrait avoir un impact indirect sur les établissements. Des réflexions sont en cours, au niveau national, concernant une gestion plus dynamique des trésoreries des établissements. Le Président alerte également sur le fait que, à la date de la réunion, la réserve de précaution du ministère est déjà entièrement consommée, ce qui est inhabituel à ce stade de l'année (traditionnellement mobilisée bien plus tard, en novembre). L'absence de cette réserve signifie qu'en cas d'événements budgétaires imprévus, les marges de manœuvre sont extrêmement réduites.

Campus Madeleine :

Le Président informe de la pose officielle de la première pierre du bâtiment du CROUS, dédié à la restauration et à l'hébergement étudiant. Il précise qu'il s'agit bien de la première pierre du bâtiment CROUS et non du nouveau bâtiment universitaire. Cette distinction est importante, certaines confusions ayant été relevées. Par ailleurs, bien que l'événement ait été présenté de façon symbolique, les travaux avaient déjà débuté depuis un certain temps, notamment sur la partie campus.

L'événement a été largement suivi et très bien fréquenté, rassemblant de nombreux participants. Cette occasion a permis à certains de revisiter la partie ancienne en cours de rénovation.

Réforme de la formation des enseignants :

Le Président informe les membres du Conseil qu'à la date du 15 mai 2025, 44 établissements ont demandé à obtenir le dossier vierge permettant de candidater à l'accréditation pour la délivrance de la licence de professorat. Cette dynamique est susceptible d'évoluer : le délai initialement fixé au 15 mai 2025 a, en effet, été prolongé d'environ quinze jours, ce qui pourrait conduire à une augmentation du nombre de candidats. Parmi les établissements déjà recensés, 32 contiennent un INSPE, ce qui signifie que 12 établissements sans INSPE envisagent également d'ouvrir ce type de formation. L'Université d'Orléans note qu'un autre établissement de la Région Centre-Val de Loire serait également intéressé. L'Université de Tours a exprimé clairement son intention de se positionner sur ces formations, alors même qu'un site INSPE existe déjà à Tours-Fondette. Cette situation génère une certaine complexité territoriale et institutionnelle. Ces évolutions pourraient impacter non seulement les licences, mais aussi les masters à moyen terme.

Le Président souligne que le dossier d'accréditation de l'Université d'Orléans progresse normalement et ne suscite pas d'inquiétude à ce stade. Ce dossier sera abordé plus en détail lors de cette séance.

Renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) :

Le Président informe du renouvellement de la convention liant l'Université d'Orléans au FIPHFP. Cette convention vise à favoriser l'inclusion et l'emploi de personnels en situation de handicap au sein de l'établissement.

Il rappelle que la cible nationale en matière d'emploi de personnes en situation de handicap est fixée à 6 %. L'Université, qui se situait il y a 4 à 6 ans à environ 2 %, atteint aujourd'hui un taux de 4,2 % à 4,3 %, traduisant une progression significative. Cette évolution est notamment attribuée à l'implication de M. GENDRON, ancien chargé de mission handicap, puis de M. CHAVRIER, Vice-président délégué Egalité, Diversité et Inclusion.

Une analyse plus fine des chiffres révèle que la majorité des postes occupés concernent les personnels administratifs et techniques, souvent en catégorie C ou B. En revanche, la représentation reste très faible, voire quasi nulle, dans les corps des enseignants-chercheurs ou des catégories A. Pour pallier ce déséquilibre, l'Université a mis en place un dispositif de soutien à la recherche, comprenant deux bourses doctorales réservées aux étudiants en situation de handicap. Ce dispositif est actif depuis quatre ans. Jusqu'à présent, seuls deux doctorants avaient été accompagnés sur la période, bien que deux bourses soient proposées chaque année (une financée par le ministère via le FIPHFP, l'autre par l'Université).

Le Président se félicite qu'en 2025, trois candidatures aient été reçues, ce qui assure au moins deux recrutements en doctorat cette année, une première depuis la mise en place du dispositif.

Il invite les membres de la communauté universitaire à relayer cette initiative afin de favoriser l'émergence d'un vivier de doctorants en situation de handicap, condition indispensable à la diversification des profils dans les recrutements d'enseignants-chercheurs à l'avenir.

Calendrier prévisionnel du Conseil d'Administration :

Le Président informe le Conseil que le calendrier prévisionnel des séances du Conseil d'Administration est désormais disponible. Ce document sera diffusé très prochainement.

Constitution du bureau du Président :

Concernant la constitution du bureau du Président, il est annoncé que la phase d'élection est décalée. En effet, si deux candidatures ont bien été reçues pour le collège des BIATSS aucune candidature n'a été enregistrée à ce stade pour :

- Les élus étudiants,
- Les personnalités extérieures.

Un représentant étudiant (M. Mathis FOURNIAU) signale en séance avoir transmis sa candidature par mail en réponse au courriel initial. Après vérification, il est retenu comme candidat officiel.

L'élection des membres du bureau sera donc reprogrammée pour la prochaine séance. Le Président précise qu'en cas de candidature unique, l'élection se déroulera rapidement et pourra être formellement constatée sans vote si les statuts le permettent.

Commission des Moyens :

La Commission des Moyens a été mise en place. Il est toutefois signalé qu'il manque un membre, à savoir un représentant de la liste UNI. Le Président précise que l'absence de ce représentant n'est pas une surprise, dans la mesure où ce dernier ne siège pas non plus au Conseil d'Administration.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du 23 janvier 2025 ;

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 janvier 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Il est signalé qu'une question posée en séance sur la stratégie concernant les personnels administratifs, notamment sur la possibilité de mise en place de contrats en CDI, avait été enregistrée page 9, sans que le nom de l'intervenante ne soit mentionné. Après vérification, il est confirmé qu'il s'agissait de Mme Iris FOUQUET, élue étudiante. Le Président rappelle qu'il est indispensable que chaque intervenant ou intervenante déclare son nom avant de prendre la parole, afin de faciliter le travail de rédaction du procès-verbal.

M. REY met en avant une erreur concernant les personnalités extérieures dont le nom n'apparaît pas clairement dans les documents. Une correction sera, en effet, apportée au procès-verbal. Pour compléter ce point, M. REY rappelle que la réserve de précaution budgétaire supprimée dès le mois de mai est une instruction du Premier ministre à l'ensemble des ministères, et non une spécificité de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président souligne que cette situation reste exceptionnelle et préoccupante, en particulier dans le contexte budgétaire tendu du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 janvier 2025 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 janvier 2025 est adopté.

POLITIQUE GENERALE

2. Calendrier de création de l'UFR santé.

Le Président présente le calendrier de création de l'UFR santé. Il est accompagné de M. DUVERGER, Directeur du Département de Formations Médicales et de M. KAMIN, Administrateur provisoire de l'EUK-CVL.

Le Président rappelle que le vote du jour ne concerne pas la création statutaire de l'UFR, mais l'approbation d'un calendrier de travail devant mener à la création officielle de cette composante à l'horizon juillet 2026. L'UFR Santé rassemblera, dans un premier temps : le Département de Formations Médicales, l'école universitaire de kinésithérapie et, sous réserve de leur intégration à l'université, les formations de psychomotricité, pédicurie-podologie, et ultérieurement maïeutique.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT fait référence à une réunion qui s'est tenue récemment avec le Président de l'Université d'Orléans, le Président de la Région Centre-Val de Loire, M. BONNEAU, le Président de la Métropole, M. GROUARD, le Directeur général du CHU d'Orléans, M. BOYER et la Vice-présidente médecine, Mme SAILLOT, pour discuter des questions relatives au CHU et à la faculté de médecine. Il est ainsi proposé d'avancer les étapes de création (statuts dès 1er trimestre 2026, mise en œuvre dès 1er trimestre 2027). Cette proposition repose sur le fait que Parcoursup se déroule en début d'année, ce qui permettrait de finaliser les démarches avant la fin de la mandature présidentielle. Il est rappelé que la faculté de médecine a été créée sous l'impulsion de Jean CASTEX et que la finalisation des statuts, déjà bien avancée, devrait idéalement intervenir au premier trimestre 2026.

Le Président précise que la création des instances, la gouvernance et les élections doivent impérativement se tenir avant le premier semestre 2027. L'acte administratif de création est fixé au vote de juillet 2026, date à partir de laquelle la composante existera administrativement. Sa mise en œuvre opérationnelle constituera une étape ultérieure. Concernant Parcoursup, il précise que les inscriptions s'effectuent directement à l'Université d'Orléans depuis la rentrée 2024, ce qui met fin aux difficultés rencontrées précédemment lorsque les inscriptions se faisaient à l'Université de Tours. L'accréditation du second cycle, attendue le 20 mai prochain, est considérée comme un jalon essentiel, garantissant la continuité et rendant tout retour en arrière impossible. Il indique enfin que la date cible reste le premier trimestre 2027, afin d'assurer une composante opérationnelle en temps utile pour la rentrée de septembre, en dépit de la tradition universitaire de fonctionner par semestre. La fin du semestre 2027 est clairement identifiée comme la moins favorable des options et n'est pas envisagée.

Le Président soumet le calendrier de création de l'UFR santé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le calendrier de création de l'UFR santé est adopté à l'unanimité.

3. Nomination à la direction de l'Institut de Français (IDF).

Le Président présente la candidature proposée par le Conseil de l'IDF dans le cadre de la nomination à la direction de l'Institut de Français (IDF). Le directeur de l'IDF est nommé par le Président de l'université après avis du Conseil d'Administration de l'université et du conseil de l'Institut pour une durée de trois ans. Après avoir entendu les motivations et les projets, de Madame Marie SKROVEC, Maître de conférences en sciences du langage à l'UFR LLSH, le Conseil de l'institut de Français a proposé sa candidature pour un troisième mandat à la direction de l'IDF. Le Président invite Marie SKROVEC à présenter sa candidature.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. CATEL indique avoir examiné les documents avec attention, mais souhaiterait connaître la valorisation de la mission, dont il n'a pas connaissance. Il demande également des précisions sur l'innovation pédagogique en collaboration avec le Learning Lab, évoquée lors de la présentation de Mme SKROVEC et sollicite des exemples concrets à ce sujet.

Mme SKROVEC précise que la responsabilité liée à la mission de direction est associée à une prime convertible en décharge. En tant que maître de conférences avec une charge de cours complète, elle bénéficie d'une prime équivalente à 17 heures de décharge.

Le Président ajoute que cette prime correspond à 2 400 Euros par an, selon les tableaux votés.

Concernant l'innovation pédagogique, Mme SKROVEC explique que celle-ci est étroitement liée aux besoins en français langue étrangère, particulièrement dans le cadre du français sur objectif universitaire, destiné aux étudiants intégrant des formations universitaires. Suite à la création d'une ressource importante composée de 30 modules d'auto-apprentissage ou d'apprentissage semi-guidé, il a été nécessaire de l'implémenter et de la valoriser dans les universités via la plateforme CELENE. La coordinatrice pédagogique, également ingénieure pédagogique, collabore actuellement avec le Learning Lab de l'Université d'Orléans, en tant que référente de la pédagogie numérique pour l'IDF. Des travaux sont en cours pour élaborer de nouvelles ressources à destination des étudiants. Cette ressource a également inspiré la création de modules de méthodologie universitaire réalisés par le Learning Lab, en lien avec les enjeux du français langue étrangère et de la méthodologie universitaire.

M. CATEL demande si des développements adaptatifs sont envisagés sur ce projet.

Mme SKROVEC précise que ceci n'est pas prévu pour le moment. En revanche, un enjeu majeur est le développement d'un centre de ressources dédié aux étudiants en français langue étrangère. Ce centre viendrait compléter la bibliothèque universitaire en proposant une sélection qualitative de ressources existantes, dans un espace familial, facilitant l'accès pour des étudiants parfois peu à l'aise avec le grand campus. Elle évoque également la possibilité d'intégrer des innovations futures, notamment en lien avec l'intelligence artificielle, dans le cadre de cette démarche d'innovation pédagogique.

Le Président propose d'émettre un avis favorable à la nomination de Marie SKROVEC à la direction de l'Institut de Français (IDF) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le CA émet un avis favorable sur la nomination de Marie SKROVEC à la direction de l'Institut de Français (IDF) à l'unanimité.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

4. Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL.

Le Président propose à Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE, et à M. RINGUEDE, Vice-président en charge de la CFVU de présenter le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ZOUKOUA salue la résilience dont fait preuve l'équipe de l'INSPE. Il souligne que, malgré les inquiétudes soulevées par certains articles de presse, le travail réalisé montre une capacité remarquable à se réinventer et à adopter une posture réflexive. Il rappelle que l'INSPE forme l'avenir des enfants et petits-enfants, insistant sur l'importance d'intégrer l'initiation à la recherche afin que les futurs enseignants accompagnent au mieux les évolutions du métier. Il exprime son soutien au projet stratégique de l'INSPE et espère que la mise en place prochaine du directoire permettra de résoudre les nombreuses questions de gouvernance. Il félicite également l'équipe de l'INSPE et souligne la présence de l'université d'Orléans à Tours, notamment sur le site de Fondettes.

Mme MAGNERON rappelle que le dossier d'accréditation a été élaboré dans un délai court, ce qui n'a pas permis à l'ensemble du personnel de participer, mais que toutes les personnes en responsabilité, notamment les responsables de centres et de mentions, ont contribué à ce travail. Elle s'engage à transmettre les félicitations à l'ensemble des collègues de l'INSPE.

Mme BESNIER remercie Mme MAGNERON pour la présentation et souligne l'importance de valoriser les compétences transversales de l'INSPE, notamment en formation des adultes, formation continue et formation continuée. Elle insiste sur le fait que l'INSPE ne se limite pas à la formation des enseignants du premier et second degré : l'INSPE dispose de compétences solides, comparables à des offres commerciales en matière de formation, qu'il faut mettre davantage en avant.

Mme MAGNERON explique que cette dimension est développée dans le cadre du master pratique et ingénierie de la formation. L'an dernier, un chargé de mission partenariat, David CATEL, également administrateur, a ainsi été mobilisé pour travailler sur cet aspect.

Une plaquette valorisant les expertises de l'INSPE est quasiment finalisée. L'objectif est de diffuser cette communication auprès des milieux professionnels afin de mieux faire connaître ces compétences et de les développer. Mme MAGNERON remercie M. CATEL pour son travail accompli sur ce projet au cours de l'année.

Le Président souligne l'importance de défendre le cœur de métier de l'INSPE, en insistant sur la distinction entre faire de la formation et être formateur. Il rappelle que la formation doit être comprise comme l'acte de former, indépendamment de la discipline concernée.

Mme HENNINGER remercie Mme MAGNERON pour cette présentation et indique que tous les collègues travaillant en collaboration avec l'INSPE seront intéressés par cette synthèse, qui sera donc diffusée. Elle apporte ensuite une information relative à l'hygiène et sécurité, précisant qu'elle fait partie de la F3SCT et qu'elle a participé aux visites menées à l'INSPE il y a près de trois ans. Elle se montre particulièrement attentive aux points RH soulevés, rappelant que ces aspects ont été identifiés lors de la visite comme délicats et restent un sujet sensible. Elle mentionne notamment les indicateurs concernant la double localisation et la double formation, et évoque un engagement à poursuivre le travail pour la prochaine séance de la F3SCT. Mme HENNINGER explique que certains éléments datent mais que les données chiffrées présentées, recueillies en 2022, sont pertinentes. Elle espère que le rapport sera complet et rappelle que les questions RH et la double tutelle constituaient le cœur des préconisations précédemment formulées.

Le Président soumet le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL est adopté à l'unanimité.

Le Président met en avant le fait qu'avec l'arrivée de Mme MAGNERON à la direction, l'INSPE parvient à stabiliser une situation qui était auparavant extrêmement difficile. Il la remercie pour son travail.

Mme MAGNERON répond que cette reconnaissance va dans les deux sens, exprimant sa satisfaction de se sentir soutenue par la gouvernance de l'université, même en cas de désaccord, et de pouvoir échanger en toute confiance.

5. Création du Diplôme Universitaire POLITiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025.

Le Président rappelle la volonté affirmée de l'université de redynamiser l'antenne de l'UFR DEG à Bourges. Il explique que Mme CHEKKAR, Directrice du campus de Bourges de l'UFR DEG, a repris le dossier à bras-le-corps après une première tentative d'ouverture d'une prépa talent qui n'a finalement pas abouti. La proposition présentée aujourd'hui est entièrement nouvelle et a été profondément révisée.

Le Président propose à Mme CHEKKAR de présenter le projet de création du Diplôme Universitaire POLITiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président précise que la formation présentée ne sera pas la première du type au sein de l'établissement, puisque trois prépa talents existent déjà à l'UFR DEG. L'une prépare à l'École nationale de la magistrature et a obtenu de bons résultats l'année précédente. Une autre vise des métiers comme ceux de secrétaire de mairie ou de collectivité territoriale, tandis qu'à Orléans, une formation adossée au master prépare à la direction de l'action publique.

Mme CHEKKAR rappelle, par ailleurs, que la formation préparant à l'École nationale de la magistrature est accueillie par l'établissement, mais que celui-ci n'en est pas pleinement porteur.

M. RINGUEDE explique que la liste des personnes souhaitant intervenir dans cette formation témoigne d'une réelle demande ainsi que d'une forte volonté d'accompagnement de la part des différentes structures concernées. Le véritable enjeu réside dans le recrutement des étudiants, ce qui constitue un défi classique pour ce type de formation.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la création du Diplôme Universitaire POLITiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du Diplôme Universitaire POLITiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025 est adoptée à l'unanimité.

6. Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Siegen (Allemagne) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Master "Linguistik: digital, angewandt, strukturell" (LiDAS) / Master Sciences du Langage (SDL).

Le Président propose à M. RINGUEDE de présenter le projet de convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Siegen (Allemagne) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Master "Linguistik: digital, angewandt, strukturell" (LiDAS) / Master Sciences du Langage (SDL).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M ABOUDA précise que les étudiants qui suivent la formation à Siegen auront des cours essentiellement en français et en anglais, et non en allemand, langue peu répandue parmi les étudiants. Il explique que la formation se situe dans un département de langues romanes et philologie, avec des enseignements en français et espagnol, ce qui est plus accessible pour les étudiants.

Mme HENNINGER rappelle qu'un collègue maître de conférences travaille actuellement sur un projet portant sur l'étude de l'allemand à l'étranger et en Allemagne. Comme en France, les effectifs d'apprenants germanophones de la langue française diminuent également outre-Rhin, ce qui est regrettable pour la promotion de la langue française. Elle note cependant que les effectifs en allemand sur Parcoursup sont en légère hausse cette année, notamment grâce au double diplôme en licence, qui attire certains étudiants à Orléans spécifiquement pour cette formation. Ce double diplôme inclut d'autres langues, ce qui contribue à diversifier l'offre et à renforcer la filière allemande dans un contexte national difficile. Mme HENNINGER félicite ses collègues pour la qualité du travail engagé sur ce double diplôme de Master en linguistique, qui commence à porter ses fruits malgré des effectifs encore modestes, phénomène qui touche l'ensemble du territoire. Elle insiste sur la nécessité de miser sur la qualité afin de préserver cette filière précieuse, en soulignant que les enseignants d'allemand restent mobilisés autour de ce défi, notamment pour maintenir l'alliance franco-allemande.

M. RINGUEDE confirme que l'avenir de la filière est incertain, avec un risque de disparition partielle. Il insiste sur l'importance de proposer des formations innovantes et différenciantes pour éviter la disparition de cette spécialité. Il salue donc l'initiative du double diplôme et appelle à un vote unanime en sa faveur.

Mme DE PERSIS salue l'initiative du double diplôme, qu'elle qualifie de modèle à reproduire. Elle pose deux questions concernant les effectifs visés par cette formation, ainsi que les conditions de mobilité des étudiants prévues dans l'accord. Selon cet accord, les frais de transport sont à la charge des étudiants, tout comme les frais d'hébergement. Elle s'interroge sur l'impact de ces coûts sur la mobilité des étudiants et demande s'il existe des aides pour les accompagner financièrement dans ces déplacements.

M RINGUEDE répond qu'un financement sous forme de bourse, bien que modeste, est attribué aux étudiants s'engageant dans ce programme de double diplôme. Concernant la mobilité étudiante, il précise que le nombre d'étudiants concernés serait d'environ une dizaine, avec environ cinq étudiants provenant de chaque université participant à ce dispositif.

Le Président rappelle que les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs aides financières pour leur mobilité, notamment les bourses Erasmus, les aides de la région, ainsi que le dispositif MobiCentre, qui est toujours en vigueur. Ces dispositifs demandent aux étudiants de remplir plusieurs dossiers administratifs, mais en respectant ces démarches, ils peuvent cumuler plusieurs sources de financement. Il précise que ces aides ne couvrent pas toujours la totalité des frais, mais permettent généralement de prendre en charge une bonne partie des dépenses liées à la mobilité.

Le Président soumet la Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Siegen (Allemagne) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Master "Linguistik: digital, angewandt, strukturell" (LiDAS) / Master Sciences du Langage (SDL) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Siegen (Allemagne) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Master "Linguistik: digital, angewandt, strukturell" (LiDAS) / Master Sciences du Langage (SDL) est adoptée à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au titre de l'année 2025.

Le Président propose à M. DUVERGER de présenter le projet d'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au titre de l'année 2025.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au titre de l'année 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au titre de l'année 2025 est adoptée à l'unanimité.

8. Actualisation des coûts horaires pour les diplômes universitaires.

Le Président propose à Mme GOURHAN de présenter le projet d'actualisation des coûts horaires pour les diplômes universitaires.

Le Président rappelle que le modèle utilisé pour calculer le coût horaire des formations est ancien, datant d'environ 2016, avec un travail déjà amorcé vers 2012. Il propose qu'une présentation détaillée soit faite en Conseil d'Administration afin que tous les membres comprennent les grandes lignes du modèle. Un examen plus approfondi pourra être mené en commission des moyens.

Il explique que le coût direct est principalement lié à la masse salariale, elle-même influencée par deux facteurs majeurs : la pyramide des âges et des grades du personnel enseignant (par exemple, un grand nombre de professeurs de classe exceptionnelle fait monter le coût comparé à un effectif dominé par des maîtres de conférences) et le taux de recours aux vacataires, qui impacte également le coût horaire moyen. Concernant le coût indirect, il correspond aux services de soutien et support (administratif, technique, etc.) dont la répartition varie selon la discipline, notamment en fonction du nombre de travaux pratiques. Par exemple, des disciplines avec plus de travaux pratiques nécessitent plus de personnel de soutien. Le coût complet correspond à la somme des coûts directs et indirects.

Le Président souligne que le coût horaire moyen d'une heure d'enseignement face à un groupe d'étudiants est bien supérieur aux 42 Euros souvent cités. Le calcul se fait en équivalent TD (travaux dirigés), avec un facteur de pondération appliqué aux cours magistraux. Il illustre ensuite l'utilité de ce calcul en lien avec le DU voté plus tôt dans la séance, dont le coût complet est négatif, indiquant une perte. Toutefois, le coût direct reste positif, ce qui justifie son ouverture, notamment pour des raisons stratégiques comme le lancement d'une formation prometteuse.

Le Président rappelle enfin que lors de l'examen des formations, le Conseil d'Administration disposera toujours des données concernant le coût direct, le coût indirect et les effectifs prévus, pour décider en connaissance de cause.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. FOURNIAU demande s'il serait envisageable d'avoir des comparaisons avec d'autres universités pour savoir si nous sommes dans la moyenne.

Mme GOURHAN explique que l'idée est de pouvoir se comparer aux autres établissements. Le ministère relance actuellement l'animation autour de ces questions, car après un fort accompagnement initial, la dynamique s'est un peu essouffée. Cette année, toutes les données doivent être remontées au ministère d'ici le 30 juin. Une fois que tous les établissements auront déposé leurs éléments, des données comparatives plus récentes seront disponibles, probablement entre septembre et octobre.

Mme GOURHAN appelle à rester prudents dans le choix des universités de référence : certaines intègrent, en effet, des écoles d'ingénieurs, d'autres non, certaines possèdent une faculté de santé, d'autres pas, certaines sont pluridisciplinaires, d'autres davantage spécialisées en sciences humaines et sociales.

Le Président complète en indiquant que ces différences influencent la moyenne nationale qui se situe généralement autour de 200 Euros par heure. Le facteur déterminant est le ratio entre le nombre d'étudiants et les ressources engagées. Par exemple, les filières techniques avec beaucoup de travaux pratiques et peu d'étudiants, comme un DUT en génie mécanique, affichent des coûts plus élevés. À l'inverse, les filières de lettres avec peu de travaux pratiques et des effectifs importants en amphithéâtre ont des coûts plus faibles.

En moyenne, le coût direct par heure tourne autour de 200 Euros, avec des pics pouvant atteindre 300 Euros et des planchers aux alentours de 160 Euros. En dessous de 160 Euros, la soutenabilité devient difficile.

M. ZOUKOUA explique que chaque université a sa propre réalité, ce qui rend les comparaisons délicates. Par exemple, la faculté de santé en cours d'installation fait évoluer les coûts en fonction des postes créés, tandis qu'une université avec une faculté de santé ancienne aura des coûts différents dans certains secteurs. Le ministère a défini une méthodologie pour la collecte de ces données, mais il rencontre parfois des difficultés à traiter toutes les spécificités, notamment pour les écoles d'ingénieurs avec des coûts liés à l'équipement matériel. Au sein de l'Université d'Orléans, cette unité de mesure constitue un outil de transparence et de pilotage interne qui permet de positionner nos coûts. Il faut toutefois tenir compte de notre contexte spécifique, différent de celui d'établissements parisiens ou d'autres universités. Ces coûts sont des données de pilotage valables aujourd'hui mais susceptibles d'évoluer dans les années à venir.

Le Président ajoute que ces données permettent notamment d'évaluer la soutenabilité financière des décisions d'ouverture de formations, en complément de l'évaluation de la charge de travail pour les enseignants. Ils servent également à anticiper les impacts financiers lors des sollicitations pour ouvrir de nouvelles formations, et peuvent conduire à refuser certains projets afin de préserver l'équilibre financier de l'établissement.

M. CATEL pose une question globale concernant la démarche nationale en cours. Il souhaite savoir si, dans un délai d'un à deux ans, un régime permanent sera atteint, permettant ainsi de réaliser les comparaisons évoquées précédemment. Il interroge également sur la pertinence du modèle, et s'il sera régulièrement révisé afin de rester en phase avec la réalité. Il souligne que les coûts indirects moyens peuvent dépasser 20 à 25 %. La question posée porte sur la composition détaillée de ce coût indirect moyen, notamment s'il inclut des charges liées aux bâtiments, comme le coût de l'énergie, qui pourraient expliquer cette variation relative plus importante.

Le Président explique que le modèle est en place et opérant depuis plusieurs années, avec des comparaisons existantes entre établissements. Cependant, au début, un accord avait été passé entre les établissements pilotes, dont nous faisons partie, pour ne pas diffuser les données des autres universités, car ce sujet reste sensible. Il faut garder à l'esprit que ces données influencent les dotations financières, ce qui complique leur partage. Il est important de souligner qu'il y a une confusion fréquente dans le vocabulaire : ce que l'on appelle coût direct correspond en réalité à ce qui a été dépensé, et non au coût réel, c'est-à-dire ce qu'il aurait fallu dépenser. On observe donc la dépense constatée, mais personne ne peut dire que si l'établissement avait reçu plus de moyens, il aurait forcément dépensé davantage, ni qu'avec moins, il aurait moins dépensé. Ainsi, un établissement qui souffre d'une sous-dotation chronique affichera des coûts plus faibles simplement parce qu'il dispose de moins de ressources au départ. Cette analyse relève donc davantage de la dépense par poste que d'un coût réel. Pour illustrer ce point, un travail a été réalisé par la DPPA sur le système de santé universitaire avec les coûts par site. Par exemple, le site le moins cher en santé est Chartres, mais c'est parce qu'il n'y a pas de personnel médical sur place, ce qui est en réalité une situation catastrophique. À l'inverse, le site de Bourges apparaît comme le plus cher, car il dispose d'un médecin, ce qui est normal. Le véritable problème concerne donc les sites dépourvus de médecins. Il faut donc interpréter ces chiffres avec recul : ce sont des analyses de dépenses constatées, ici pour l'année 2023.

Mme GOURHAN explique que, dans le modèle, les coûts complets sont calculés en prenant en compte à la fois les activités de formation et de recherche. Ici, l'accent est mis sur la partie formation. Le coût direct correspond à ce qui peut être directement attribué à la formation : le coût horaire des enseignants-chercheurs, enseignants, vacataires, selon les types d'heures. Ce calcul repose sur un travail assez précis qui croise des données financières, le nombre d'étudiants, les heures d'enseignement, et d'autres paramètres.

Le modèle est donc assez complet. Les coûts indirects, quant à eux, comprennent les éléments de soutien et de support à la formation. Cela concerne, par exemple, les personnels en charge de la pédagogie, de la scolarité, mais aussi les personnels des services centraux qui appuient la formation. On observe des écarts entre coûts directs et indirects, car les coûts directs peuvent être affectés précisément selon les disciplines et niveaux de diplôme, tandis que les coûts indirects sont répartis via des clés de répartition. Ces clés peuvent entraîner des variations dans les résultats selon la méthode choisie.

Le Président ajoute que, concernant les charges liées aux fluides (énergie, chauffage, etc.), elles sont bien prises en compte, mais la clé de répartition actuelle ne tient pas compte des spécificités des bâtiments. La facture globale de l'établissement est répartie uniformément sur les formations, sans distinction des consommations propres à chaque bâtiment. Affiner cette répartition supposerait d'analyser les relevés de compteurs bâtiment par bâtiment, en fonction des formations qui y sont hébergées, ce qui n'a pas été retenu. En effet, cela créerait des inégalités : par exemple, l'IUT d'Orléans, dans un bâtiment HQE récent, afficherait des coûts très faibles, alors que d'autres formations dans des bâtiments anciens, tels que ceux des lettres, avec des bâtiments qualifiés de « passoires thermiques », supporteraient des coûts élevés liés au chauffage. Or ces différences ne reflètent pas la réalité de la formation elle-même, mais plutôt la vétusté ou la modernité des infrastructures. Ainsi, actuellement, chacun supporte une part globale des charges de l'établissement, même si ce sujet pourrait être abordé différemment à l'avenir.

M. ROZENBAUM pose une question sur la sémantique des domaines disciplinaires, notamment le domaine « ingénierie » et le domaine « sciences de la matière ».

Mme GOURHAN explique que ces domaines correspondent à de grands secteurs validés au niveau national, communs à la formation et à la recherche, et que chaque mention de diplôme est rattachée à un domaine ministériel selon une nomenclature nationale.

Le Président ajoute que, concernant le domaine « sciences de la matière », il inclut plusieurs niveaux de diplômes, comme la licence ou le BUT. Le tableau présenté ne détaille pas ces éléments, mais ils seront présentés plus finement lors d'une prochaine session. Le domaine « ingénierie » ne se limite pas aux écoles d'ingénieurs ; il englobe également certaines parties des IUT, des masters, ainsi que les cursus des CMI (cursus master ingénierie). Ce découpage disciplinaire s'appuie sur une classification européenne adaptée nationalement, afin de permettre des comparaisons à l'échelle européenne et internationale.

Le Président soumet l'actualisation des coûts horaires pour les diplômes universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : l'actualisation des coûts horaires pour les diplômes universitaires est adoptée à l'unanimité.

9. Présentation du bilan du chargé de mission orientation et insertion professionnelle.

Le Président propose à M. RICHARD de présenter son bilan en tant que chargé de mission orientation et insertion professionnelle

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ABOUDA interroge sur le Salon de l'étudiant, où une baisse globale des visites est constatée par rapport à quelques années auparavant. Les étudiants cherchent désormais l'information par d'autres moyens, ce qui amène à s'interroger sur les causes de cette diminution de fréquentation.

M. RICHARD explique que l'offre d'information pour les étudiants est aujourd'hui multiple : le Salon de l'étudiant, les différents forums organisés par la Région, les forums internes aux lycées, ainsi que les ressources numériques comme le site web de l'établissement, notamment. Le fait de se déplacer peut devenir fatigant pour le public. Il n'y a cependant pas encore d'analyse approfondie des chiffres de fréquentation pour confirmer cette tendance. Le Salon de l'étudiant représente un coût financier pour l'établissement, ce qui justifie une réflexion sur la pertinence de la participation future.

M. RINGUEDE rappelle qu'il est essentiel de ne manquer aucune occasion de présenter l'offre de formation, surtout en gardant à l'esprit que 70 % des vœux validés sur Parcoursup concernent les universités, que ce soit en licence générale, en PASS ou en BUT. Ce chiffre concerne principalement les lycéens issus de bacs généraux, les données sur les bacs technologiques ne sont pas encore disponibles. Le niveau d'information des étudiants de première année sur leur formation est souvent insuffisant, ce qui rend indispensable la présence de l'université lors de ces événements pour éviter des erreurs d'orientation fréquentes. Concernant la baisse de fréquentation, le nombre de bacheliers a légèrement diminué ces dernières années, mais pas de plus de 25 %. Il est aussi noté un changement du public : lors du forum de l'orientation organisé par la Région, de nombreux collégiens sont présents les jeudis et vendredis, ce qui réduit un peu l'intérêt de ces rencontres pour l'université, mais le samedi reste toujours fréquenté par beaucoup de lycéens. Au Salon de l'étudiant en décembre, la présence des lycéens et de leurs parents est également importante. Cette participation doit être perçue non pas comme une dépense, mais comme un investissement.

Mme BESNIER demande si une collaboration existe avec les ingénieurs de l'orientation de la Région, qui sont au nombre de dix et probablement invités à la journée des psychologues de l'Éducation nationale, mais sans certitude. Mme BESNIER suggère d'établir des contacts directs avec ces ingénieurs.

M. RINGUEDE souligne une connaissance limitée entre les parties. Il a été demandé d'organiser une réunion pour rencontrer les ingénieurs de l'orientation, afin de mieux expliquer l'offre de formation et son fonctionnement, en raison d'un manque de proximité.

Mme BESNIER ajoute que la Région travaille actuellement avec *L'Étudiant* pour envisager de regrouper les forums en un seul par an, au lieu d'en organiser plusieurs sur des jours consécutifs.

M. RINGUEDE indique que ce n'est pas évident, notamment parce que les salons ont lieu à des périodes différentes, décembre pour l'un, janvier pour l'autre, et qu'ils ne s'adressent pas exactement au même public ni aux mêmes intervenants. L'expérience montre qu'il s'agit plutôt d'une succession de contacts avec les lycéens qui permet une meilleure orientation : un premier échange dans les lycées, un deuxième lors des salons régionaux, puis une rencontre finale lors des journées portes ouvertes.

M. RICHARD confirme que l'orientation est un processus qui se construit dans la durée et qui demande plusieurs étapes de rencontres.

Mme BESNIER explique que pour l'instant, les discussions sont en cours, avec plus d'inconvénients que d'avantages perçus, notamment pour ne pas transformer le forum régional en un événement purement commercial, contrairement au Salon de l'étudiant. On observe néanmoins que dans d'autres régions, ce regroupement existe, et il est envisagé d'en étudier les effets.

Mme DE PERSIS remercie l'équipe pour l'ensemble des actions menées en matière de communication et de représentation de l'établissement. Elle souligne une présence accrue, notamment lors des Journées Portes Ouvertes, dont l'impact se mesure directement dans les lettres de motivation Parcoursup, où ces événements sont fréquemment mentionnés. Cela témoigne, selon elle, d'un véritable retour sur investissement en matière de visibilité et d'attractivité. Elle interroge sur l'organisation des sollicitations reçues en tant que chercheur, notamment dans le cadre de ses fonctions au CNRS. En effet, même lorsqu'elle est sollicitée spécifiquement en tant que chercheuse, elle est amenée à évoquer également son rôle d'enseignant-chercheur, les deux fonctions étant indissociables. Elle s'interroge sur l'existence d'un dispositif permettant de centraliser ces sollicitations afin de mieux les valoriser ou coordonner. Elle précise que ces sollicitations sont diverses et peuvent aussi venir de sphères plus personnelles, par exemple en tant que parent. Elle propose donc d'ouvrir une réflexion sur une organisation générale de la remontée et du suivi de ces actions de diffusion ou de communication, susceptibles de contribuer à la visibilité de l'université.

M. RICHARD confirme l'intérêt de la question soulevée. Il précise que l'objectif n'est en aucun cas de brider les initiatives ou de restreindre les réponses apportées aux établissements ou aux acteurs du territoire, mais de centraliser l'information.

M. RINGUEDE lance un appel à tous les collègues, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, quel que soit leur rattachement, pour remonter systématiquement à la DOIP (Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) toute sollicitation individuelle reçue, que ce soit pour intervenir dans un lycée, participer à un forum ou autre événement. En informant la DOIP (à l'adresse doip@univ-orleans.fr), celle-ci peut compléter la représentation de l'établissement en sollicitant d'autres collègues ou en fournissant des ressources adaptées. L'objectif n'est ni de filtrer ni de restreindre les initiatives, mais de garantir une présence équilibrée, lisible et représentative de l'université dans son ensemble.

Mme DE PERSIS explique qu'il existe également des actions portées par le CNRS, comme le dispositif Grand Oral, qui impliquent des interventions en lycées. Elle note qu'en tant qu'enseignant-chercheur également affilié au CNRS, il est difficile de compartimenter les rôles, ce qui renforce l'importance de cette coordination globale. Un échange avec le service de communication du CNRS pourrait donc être pertinent pour intégrer ces actions à la coordination universitaire.

Mme MARTINS DA SILVA interroge sur la stratégie de communication à destination des établissements scolaires de la Région, et en particulier sur la manière de toucher les professeurs principaux.

M. RICHARD précise que l'université passe par le rectorat, qui relaye les informations vers les lycées. Il reconnaît cependant que cette transmission peut être inégale : certains établissements indiquent avoir bien reçu l'information, d'autres pas du tout. Il souligne que le volume de mails reçus par les chefs d'établissement rend cette communication parfois difficile à identifier ou à prioriser.

M. RINGUEDE explique que c'est pour cette raison que l'université a fait le choix de passer par le rectorat, ce dernier ayant davantage de poids institutionnel dans les établissements secondaires. L'université a ainsi intégré ses dispositifs dans le programme de formation à destination des professeurs principaux. Malgré cela, la participation reste modeste.

M. RINGUEDE rappelle également que les enseignants de lycée ne sont pas des agents de l'université, mais bien du rectorat, ce qui justifie encore davantage le passage par cette voie pour la diffusion des informations. Il insiste cependant sur l'importance de fournir une information fiable et actualisée aux personnels des lycées, souvent mal informés des évolutions récentes des formations universitaires. Il constate que les rencontres avec les professeurs principaux prouvent la nécessité de multiplier les efforts de communication.

M. CATEL soulève deux points principaux concernant les actions menées à destination des personnels d'orientation des lycées. D'une part, sur la portée réelle de l'action auprès des professeurs principaux, il indique avoir réalisé une estimation du nombre de professeurs principaux de terminale dans l'académie. Compte tenu de la réforme du lycée général et technologique, qui prévoit deux professeurs principaux par classe, il estime que le nombre de professeurs concernés pourrait se situer entre 500 et 800, voire davantage. Il pose la question du taux réel de couverture de cette population par l'action évoquée, et suggère de mesurer cet indicateur afin d'en évaluer l'impact et l'efficacité. D'autre part, sur les acteurs incontournables non mentionnés, M. CATEL attire l'attention sur le fait que certains acteurs essentiels du système éducatif n'ont pas été mentionnés dans les discussions précédentes, bien qu'ils soient structurants dans le déploiement des actions d'orientation : les IA-IPR (Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux), qui interviennent à l'échelle académique, les IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale), qui agissent à l'échelle départementale dans les DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et les Psy-EN, ou conseillers d'orientation-psychologues, également désignés parfois comme COPSY (ancien terme), dont la mission principale reste l'accompagnement à l'orientation des élèves. M. CATEL suggère que travailler plus étroitement avec les IA-IPR et les IEN permettrait de structurer davantage l'action en matière d'orientation, en facilitant une diffusion plus cohérente et efficace des initiatives auprès des Psy-EN et des professeurs principaux.

M. RINGUEDE intervient pour apporter des précisions concernant la réunion dédiée aux Psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale). Il rappelle que cette rencontre a lieu tous les deux ans, en alternance avec l'université de Tours. Lors de la dernière édition, organisée cette année, l'université a accueilli environ 90 % des PsyEN de l'académie sur site, ce qui constitue une forte participation. Concernant les professeurs principaux, la proportion de professeurs principaux touchés est estimée à environ 1 %, ce qui reste très marginal en comparaison de l'ensemble des professeurs concernés.

Mme PARET évoque les difficultés croissantes pour faire participer les professeurs principaux aux formations. Les chefs d'établissement sont de plus en plus réticents à libérer leurs enseignants pour y participer. Cette réticence s'explique par la volonté de maximiser la présence des enseignants auprès de leurs élèves, ce qui crée un blocage pour organiser des actions de formation à grande échelle. Elle rappelle que des formations sont également proposées pour accompagner le tutorat, mais la mise en place de telles actions rencontre souvent des obstacles similaires.

M. ZOUKOUA interroge sur l'intégration des responsables de formation dans le dispositif d'accompagnement et d'orientation.

M. RICHARD indique son intention de rencontrer l'ensemble des composantes et des responsables de formation afin d'engager cette dynamique collective.

M. ZOUKOUA souligne le travail important réalisé par les responsables de formation, qui sont les premiers relais dans la réorientation des étudiants. Il rappelle également les nombreux partenariats développés avec les collègues.

Profitant de la dynamique des échanges, Mme HENNINGER rebondit pour aborder plusieurs retours de collègues des IUT concernant la transformation des heures de suivi des apprentis, notamment sur l'adéquation entre le nombre d'heures attribuées, le nombre d'enseignants et celui d'apprentis à suivre. Elle précise que la délibération votée lors du Conseil

d'Administration de juillet 2023 ne correspond pas aux attentes des équipes.

Le Président propose de revenir sur cette question dans un futur proche, précisant que cette délibération devra probablement être actualisée lors du prochain Conseil d'Administration de juillet.

M. RAGUENET revient sur la problématique de la communication, non seulement celle de la DOIP, mais plus largement celle de l'ensemble des services envers les étudiants. Il regrette la difficulté à établir un contact efficace avec les étudiants et propose d'ouvrir une réflexion globale au sein de la communauté universitaire. Il cite notamment les visites de pré-rentrée, qui permettaient aux étudiants de découvrir les campus et représentaient une opportunité de communication intéressante.

M. RICHARD confirme la volonté d'aller davantage à la rencontre des étudiants, notamment à travers des ateliers visant à être au plus proche d'eux. Il rejoint également M. RAGUENET sur la nécessité d'identifier des moments privilégiés pour renforcer cette présence et cet échange.

10. Approbation de la déclaration d'inutilité des parcelles CE 333 et CE334 du foncier affecté à l'INSPE de Bourges.

Le Président propose à M. FATOUX de présenter le projet d'attribution de déclaration d'inutilité des parcelles CE 333 et CE334 du foncier affecté à l'INSPE de Bourges.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la déclaration d'inutilité des parcelles CE 333 et CE334 du foncier affecté à l'INSPE de Bourges au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la déclaration d'inutilité des parcelles CE 333 et CE334 du foncier affecté à l'INSPE de Bourges est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND